

Séance du 21 décembre 2021

Nombre de conseillers en exercice	11
Présents	10
Votants	10

L'an deux mille vingt et un, le 21 décembre, à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de PLAN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick CUGNIET

Date de la convocation :
Le 16/12/2021

Noms	Présents	Absents non excusés	Absents excusés	Pouvoir de vote
CUGNIET Patrick	x			
HEYD Coralie	x			
ORCEL Jean-Pierre	x			
BILLOD Jérémy	x			
BERNAL Valérie	x			
SANCHEZ Alain	x			
PRAT Marie-Christine	x			
TRUFFA Dominique		x		
MICHEL-GORDAZ Christine	x			
BERNARD Vincent	x			
GAY Stéphane	x			

Monsieur le maire demande au conseil municipal la possibilité d'ajouter une délibération à l'ordre du jour.

Tous les membres présents sont d'accord. Monsieur le maire présentera donc la délibération fixant le tarif des concessions au columbarium.

D25_12_2021

Objet : Subvention Association des donneurs de sang bénévoles de la région Stéphanoise

Monsieur le Maire rappelle l'enveloppe globale de 500.00 € qui a été votée lors du vote du budget primitif.

L'association du Don du Sang a sollicité une subvention pour 2021.

Monsieur le Maire propose une subvention d'un montant de 80.00€.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, il est décidé qu'une subvention de 80.00 € sera allouée à l'association du Don du Sang de la région Stéphanoise.

D26_12_2021

Objet : Subvention Amicale des Sapeurs-Pompiers de St Etienne de St Geoirs

Monsieur le Maire rappelle l'enveloppe globale de 500.00 € qui a été votée lors du vote du budget primitif.

L'amicale des sapeurs-pompiers de St Etienne de St Geoirs a sollicité une subvention pour 2021.

Monsieur le Maire propose une subvention d'un montant de 80.00€.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, il est décidé qu'une subvention de 80.00 € sera allouée à l'amicale des sapeurs-pompiers de St Etienne de St Geoirs.

D27_12_2021

Objet : Convention entre le Préfet de l'Isère et les services utilisateurs du Service National d'Enregistrement (SNE) des demandes de logement social

Monsieur le Maire annonce au conseil municipal que, depuis 2015, les demandes de logement social en Isère sont enregistrées dans le Système National d'Enregistrement (SNE).

Les services utilisateurs du SNE sont principalement les communes, les intercommunalités, les bailleurs sociaux, ainsi que de manière générale les autres réservataires de logements sociaux (État, Département, Action Logement, ...) tel que défini dans les articles R.441-2-1 et R.441-2-6 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Chaque service utilisateur du SNE doit au préalable avoir signé une convention avec le préfet de l'Isère, rappellent les droits et obligations de chacun.

Les conventions signées depuis 2015 doivent aujourd'hui être renouvelées, afin que la commune puisse continuer à avoir accès au SNE en consultation.

Monsieur le maire donne lecture de la convention présentée ce jour, et souligne que celle-ci acte que l'enregistrement des demandes de logement social, déposées sur la commune de PLAN, sera réalisé par Bièvre Isère Communauté qui sera cosignataire de la présente convention.

Il demande ensuite au conseil municipal de se prononcer sur l'adoption de cette convention.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ADOpte la convention entre le Préfet de l'Isère et les services utilisateurs du SNE

AUTORISE Mr le Maire à signer cette convention.

D28_12_2021

Objet : délibération fixant le tarif des concessions au columbarium

Monsieur le maire dit que cette délibération fera l'objet d'un prochain conseil municipal car il souhaite établir un règlement d'utilisation du cimetière communal.

D29_12_2021

Objet : délibération pour une demande de subvention au Département de l'Isère au titre du renforcement de la voirie comunale

Monsieur le maire dit que cette délibération fera l'objet d'un prochain conseil municipal.